

Il m'a été demandé d'ouvrir cette journée. C'est un privilège et un plaisir renforcé par la présentation de ce que peut être mon métier, la psychocriminologie, dont tout le monde parle, les séries télévisées en premier, et dont finalement peu de personnes en connaissent les mécanismes et référents théoriques sous-jacents.

Je m'appelle Florent GATHÉRIAS, je suis psychologue, responsable de l'unité d'Analyse Comportementale Psychocriminologique au sein de la Direction Centrale de la Police Judiciaire, et plus particulièrement au sein du service chargé des violences aux personnes au niveau national. Je suis également expert judiciaire et psychothérapeute auprès de détenus agresseurs sexuels. Mon travail principal est ainsi de comprendre et d'analyser les crimes et les criminels. J'utilise pour cela différents outils issus des sciences humaines.

Nous sommes ici dans un des temples de la science et des techniques, des sciences les plus expérimentales soient-elles, les plus dures. Et pourtant ma pratique professionnelle s'appuie sur les sciences humaines, au premier rang d'entre elles la psychologie, pour répondre à des interrogations où pourtant seules des preuves objectives doivent être prises en compte pour l'inculpation ou le jugement de personnes ayant commis les crimes sur lesquels je me penche avec mes collègues policiers.

Dans un article d'octobre 1991, Claude Lévi-Strauss déniait avec une certaine verve le statut de science aux sciences humaines, celles que l'on qualifie de sciences molles par opposition aux sciences expérimentales dites « dures » que sont les mathématiques et la physique en tête. Je cite : les sciences humaines « se heurtent à une limite infranchissable, car les réalités qu'elles aspirent à connaître sont de même ordre de complexité que les moyens intellectuels qu'elles mettent en œuvre. De ce fait, elles sont et seront toujours incapables de maîtriser leur objet ».

Or depuis la physique quantique, et l'introduction de la probabilité dans les calculs physiques, la reproduction de l'expérience qui était le critère absolu du statut scientifique depuis Claude Bernard, était alors mise à mal durablement. La biologie, et la médecine de façon générale, ont toujours eu un statut particulier ; les aléas des éléments constitutifs de la vie ne devaient pas pour autant mettre à mal la place des biologistes et médecins dans le concert des hommes de sciences.

Or, pour toutes les sciences, dures comme molles, le cerveau humain est insuffisant à lui seul pour cerner les problématiques propres à chacune d'entre elles. C'est pour cela que les sciences spécifiques à l'étude de leur objet se sont créées et développées, et avec elles les outils qui leurs sont propres. Ce n'est pas l'objet de la science ni sa complexité qui définit son caractère scientifique, mais la méthode utilisée. Méthode expérimentale et méthode comparative, mathématiques d'un côté, statistiques et probabilités de l'autre, ce qui importe est la rigueur des outils utilisés et leur capacité à être compris et reconnus par ceux qui partagent les mêmes préoccupations du domaine d'études. La structure de la matière ou l'astrophysique ne sont pas davantage complexes que le comportement humain, le raisonnement permettant la compréhension des événements humains ou sociaux, ou l'organisation sociale au sein des différents peuples ou civilisations.

La psychocriminologie participe à la recherche de la « Vérité judiciaire ». Oui, le terme « Vérité » est énorme, et pourtant c'est celui utilisé par la Justice. Lorsqu'un juge me nomme par ordonnance pour commettre (c'est le terme) une expertise judiciaire, outre les questions précises pour répondre à des questionnements spécifiques à l'affaire criminelle traitée, il demande également de « faire toute observation utile à la manifestation de la Vérité ».

Or cette Vérité est d'abord issue du travail d'enquête de la Police Judiciaire auquel je participe. L'enquête criminelle est une science humaine, elle n'est pas une science expérimentale. L'enquête criminelle est « rétrodictive », c'est-à-dire qu'elle reconstruit ce qui s'est déjà passé (RIBAUX, 2013). Cette démarche passe par plusieurs approches de raisonnement afin de résoudre les énigmes que sont les affaires criminelles.

L'investigation criminelle est devenue un objet d'intérêt partagé par tout un chacun, et ceci depuis l'avènement de la littérature policière de la moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. Edgar A. Poe, puis encore davantage Arthur Conan Doyle ont initié la science de la connaissance de la personnalité de l'auteur de crimes à partir de leurs traces, ce qu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle Edmond Locard a établi dans la constitution des bases de ce qui devenait les prémices de la police scientifique. Il disait qu'on ne peut aller et revenir d'un endroit, entrer et sortir d'une pièce sans apporter et déposer quelque chose de soi, sans emporter et prendre quelque chose de l'endroit ou de la pièce". Ce qui était vrai des traces physiques ou biologiques s'est avéré également tout aussi vrai des traces liées à la personnalité, à la motivation, aux

représentations des criminels, mais aussi de leurs victimes. Ainsi des services de police ont eu l'idée de faire appel à des psychiatres, psychanalystes ou psychologues pour les aider à résoudre des enquêtes criminelles. Ce fut le cas du psychiatre James A. Brussel qui, en 1956, définit un portrait du « mad bomber » qui a commis des attentats pendant plus de seize ans aux Etats-Unis, et qui a ainsi facilité l'arrestation de leur auteur, George Metesky.

La psychiatrie et la psychologie légales se sont développées au cours des années pour passer du constat des conséquences des agressions sur les victimes à la compréhension des motivations des auteurs, l'approche de leur personnalité, l'analyse d'une dangerosité criminologique dépassant les habituels critères purement pathologiques de la dangerosité psychiatrique.

La psychocriminologie ne résout jamais les enquêtes à elle seule, mais elle contribue à les résoudre plus vite. C'est un instrument placé aux mains des enquêteurs afin de leur donner davantage d'efficacité. Elle permet de trouver des éléments de compréhension des motivations des différents acteurs de la scène criminelle, mais aussi d'écarter ceux dont la personnalité ne correspond pas aux dynamiques psychologiques établies.

La psychocriminologie telle qu'elle est pratiquée actuellement, dans sa forme la plus crédible et valide scientifiquement, est une branche de la psychologie qui s'est vue confrontée au fil du temps à la criminologie et pour enrichir cette dernière par les schémas explicatifs qui lui sont propres. L'expertise judiciaire (avec la psychologie légale) en a constitué les fondements qui ont pu ensuite s'appliquer à reconstituer les éléments humains participant à un fait criminel. Cet exercice s'appuie tant sur la connaissance des personnalités criminelles que sur l'expérimentation des hypothèses explicatives et leur pertinence au regard des analyses faites a posteriori sur les crimes étudiés. Des universités ont construit des deuxièmes et troisièmes cycles pour enseigner ce domaine. Personnellement j'interviens à l'université de Lille 3.

Par exemple, les meurtres sont commis environ à 80% par des proches de la victime. Tout policier le sait. Ce sont donc les proches qui feront l'objet d'un premier examen approfondi, ne serait-ce que pour éliminer cette piste le plus vite possible. Les enquêteurs s'attendent à certains comportements chez les personnes interrogées, et les réactions de ceux-ci viennent les alerter dans un sens ou dans un autre. Il est aisé de s'apercevoir que

cette démarche a des limites inhérentes aux diversités humaines comme à celles des situations rencontrées. Pourtant cette démarche est la plus économique, c'est celle de l'œil de l'expert qui s'affine au fil de son expérience.

L'intuition peut également entrer en jeu pour la mise à l'écart de certaines pistes, à condition qu'elle soit confirmée par les faits. De même le mécanisme de logique intellectuelle appelé « abduction » permet d'écarter des hypothèses afin de trouver l'explication paraissant la plus plausible, la plus cohérente, par rapport à d'autres estimées plus improbables. Pour se permettre de telles décisions, il faut se sentir confiant dans son expérience personnelle qui autorise ces choix. Cependant les conclusions qui en découlent ne sont pas scientifiquement valides car elles offrent une part d'interprétation qui ne convient pas à une procédure judiciaire dont les conclusions doivent nécessairement pouvoir être partagées et comprises, notamment par la défense qui pourra s'opposer et amener des éléments de réflexion contraires.

Les analyses psychologiques des comportements et motivations criminels permettront de reconstruire une réalité, avec l'aide toujours grandissante des analyses scientifiques des traces et indices. La difficulté réside souvent dans la nécessaire prise de distance avec ces éléments issus de la Police Technique et Scientifique, indispensables certes, mais qui ne résolvent pas les enquêtes à elles-seules. La plupart (environ quatre cinquièmes) des enquêtes sont résolues dans les soixante-douze heures (RIBAUX, 2013, communication), soit généralement avant le retour des analyses scientifiques. Les « éléments humains » correspondant aux investigations relationnelles classiques (du recueil de témoignages aux auditions de suspects, voire de victimes) constituent massivement les facteurs les plus déterminants dans l'identification des auteurs d'homicides, loin devant les aspects matériels ou ceux issus de l'analyse scientifique des traces et indices (MUCCHIELLI, 2004).

Il ne s'agit donc pas de privilégier les sciences entre elles, qu'elles soient « molles » ou « dures », mais d'utiliser l'une à l'aune de l'éclairage apporté par l'autre. L'utilisation d'éléments purement scientifiques est totalement inutile si on ne leur donne pas un sens, une signification dans l'économie psychologique et sociale au sein desquelles elle s'inscrit. En même temps, l'analyse psychologique notamment a besoin d'être assurée par la rigueur de la méthodologie employée pour y parvenir, et l'épistémologie associée.

Au sein de la Police Judiciaire française, après quelques expérimentations qui ne trouvèrent pas leur avenir, la psychocriminologie trouva enfin sa place en 2009. Les policiers de cette institution, reconnus pour leur professionnalisme, ont su s'entourer des compétences nécessaires chaque fois que le besoin s'en est fait sentir, comme ce fut le cas pour la Police Technique et Scientifique. Ces psychocriminologues (bientôt quatre au niveau des services centraux) ont été placés tout naturellement au sein de l'Office Central pour la Répression des Violences aux Personnes (OCRVP), unité interministérielle (police / Gendarmerie) à compétence nationale au sein de la Direction Centrale de la Police Judiciaire. Ils y assistent pour les enquêtes criminelles, les officiers de Police Judiciaire de ce service, comme des services territoriaux de Police Judiciaire sur l'ensemble du pays.

- La psychocriminologie est devenue un des outils d'intervention de la Police Judiciaire
- pour la recherche des criminels,
  - pour l'établissement de profils de personnalité d'auteurs recherchés,
  - pour le rapprochement d'affaires sérielles,
  - pour la compréhension des motivations des auteurs,
  - pour la préparation des interrogatoires et l'assistance aux auditions, des suspects, comme des témoins et des victimes.

De plus, nous menons ou dirigeons des études en psychocriminologie apportant des connaissances supplémentaires utiles à la résolution des affaires criminelles

Les interventions psychocriminologiques s'effectuent dans le cadre général des missions de l'OCRVP, car les atteintes aux personnes sont la matière de police judiciaire où l'analyse psychocriminologique est la plus pertinente :

- Atteintes graves aux personnes (crimes de sang et crimes de sexe)
- Criminalité sérielle et rapprochement d'affaires criminelles
- Crimes complexes
- Disparitions inquiétantes avec suspicion d'enlèvement ou d'homicide
- Dérives sectaires
- Mineurs victimes et cyber-pédopornographie

En fonction du résultat souhaité de ces interventions dans le champ des procédures judiciaires, notamment si elles donnent lieu à des analyses psychocriminologiques, les demandes seront formulées de diverses façons :

- Conseil auprès des enquêteurs et groupes d'enquête
- Assistance à l'audition à la demande d'un OPJ
- Réquisition d'un OPJ dans le cadre d'une procédure judiciaire
- Ordonnance de commission d'expert de la part du magistrat enquêteur.

La psychocriminologie va ainsi permettre l'analyse de différents paramètres qui seront systématiquement abordés :

**- La scène de crime :**

L'analyse des lieux de l'événement ainsi que le positionnement et l'état de l'ensemble des éléments constitutifs divers permet alors de partir de ces faits observables pour comprendre l'inobservable : la motivation de l'auteur, le mobile de son crime et les fantasmes sous-jacents qui lui sont propres. Au-delà d'une recherche de preuve, la scène de crime est donc représentative du scénario criminel réalisé entre la victime et l'auteur, qu'il est possible de reconstituer grâce aux éléments recueillis.

Cette analyse va principalement reposer sur l'observation de l'état des lieux (représentant le degré de violence, de préparation ou d'organisation du crime), l'autopsie et le rapport médico-légal autorisant les premières interprétations, la balistique et ses conclusions, la nature du ou des crimes commis en dégagant les comportements utilitaires de ceux qui ne le sont pas ou qui sont maquillés, et de l'analyse cartographique allant jusqu'au profilage géographique en cas de sérialité de faits.

**- L'analyse de la personnalité d'auteurs inconnus**

Depuis les travaux des enquêteurs américains du FBI pendant les années soixante-dix, aidés d'universitaires, des tentatives de profils psychologiques criminels ont été établis en typologies. La première fût celle des auteurs de crimes qualifiés de « désorganisés » en opposition à ceux de crimes dits « organisés ». Ce tableau permet de cerner de grands traits comme son style de vie, notamment conjugal ou ses types de relations professionnelles, mais aussi la nature de ses antécédents délictueux ou psychiatriques, ses rapports aux figures parentales, etc.

D'autres typologies ont ensuite été constituées, permettant de définir de grandes catégories de personnalités criminelles, et donc d'affiner les éléments permettant de distinguer plus facilement ces individus dans la masse des suspects potentiels éventuels. La liste de ces typologies est assez longue, certaines plus pertinentes que d'autres. Leur point commun est qu'elles sont issues d'analyses statistiques. Elles valent ce que valent les probabilités, c'est-à-dire avec des marges importantes d'application à des individus, surtout s'ils sont éloignés de la population servant d'étalonnage.

Il s'ensuit alors un travail d'analyse plus strictement psychologique, avec des éléments psychopathologiques et motivations permettant d'éclairer la dynamique de la personnalité et de ses comportements. Il est possible ici de définir plus précisément les caractéristiques les plus proches des individus recherchés.

De cette analyse découle un profil de personnalité qu'il est alors nécessaire de synthétiser dans les conclusions rendues afin de donner les éléments pouvant paraître les plus utiles à l'enquête. Il s'agit alors d'un véritable engagement personnel du psychocriminologue.

#### **- l'analyse de la victime et de l'environnement du crime**

Chaque crime se compose d'au moins une victime et un auteur dans un environnement donné. La relation entre ces trois termes recèle des informations précieuses sur la personnalité de l'auteur. La personnalité de la victime et son comportement hors et en situation permet de se représenter le niveau de risque pris par l'auteur et les éventuels changements de son comportement au cours de l'agression. L'environnement ou la situation criminelle rendra compte des choix de l'agresseur ou de l'utilité ou non de certains de ses actes.

Par exemple, une joggeuse est souvent une femme athlétique, relativement jeune avec une hygiène de vie équilibrée ce qui la classe dans une certaine catégorie de femmes. Mais, dans le même temps, elle pratique une activité qui l'isole bien souvent de son entourage, soit par le lieu (forêt, sentier, parc...) soit par les horaires (tôt le matin et/ou tard le soir). L'analyse va donc devoir confronter

l'identité et la situation criminelle pour déterminer laquelle motive en premier lieu le criminel et détacher l'utilitaire de l'opportunité et du pulsionnel.

L'analyse victimologique est donc avec la scène de crime l'élément le plus parlant d'une affaire criminelle. Décrypter l'anamnèse et les caractéristiques d'une victime a pour but de révéler la richesse fantasmatique de cet objet du crime qu'elle représente pour l'auteur. La personnalité de la victime, son exposition au danger, ses réactions possibles, sont autant d'éléments éclairant le comportement du criminel et permettent de faire la part entre sa personnalité et la situation dans laquelle il a commis ses actes.

#### - **L'assistance à audition**

Lorsque des suspects sont placés en garde à vue ils sont alors « mis en cause » pendant un temps limité, au maximum 48 heures dans les crimes simples, 96 heures en cas de bande organisée, de trafic de stupéfiants, et pouvant durer jusqu'à 120 heures pour les affaires de terrorisme. Ce temps est celui des interrogatoires, dont le terme général est celui d'« audition ».

Le travail psychocriminologique implique alors une collaboration de proximité avec les enquêteurs. Il s'agit alors de définir la personnalité de la personne entendue grâce aux informations collectées sur elle. De cette personnalité se dégage des stratégies d'audition qui s'adaptent à la personnalité du « mis en cause » comme aux éléments objectifs de l'enquête en possession des policiers. L'observation et l'analyse du discours comme du comportement lors des auditions permet de se rendre compte de la pertinence des options retenues comme stratégies, et d'examiner la cohérence du discours comme son rapport au comportement de la personne entendue afin d'examiner la cohérence et les éventuelles failles dans la fiabilité du discours.

Dans une affaire d'homicide traitée il y a trois mois, un couple était suspecté du meurtre, et j'assistais les enquêteurs. Leur stratégie était, comme traditionnellement, de jouer l'un des amants contre l'autre. J'aime assister aux perquisitions, en début de garde à vue, on y apprend beaucoup de choses sur la



personnalité des habitants. Dans ce cas j'ai pu observer que ce couple était très fusionnel. Alors que les auditions patinaient un peu, j'ai simplement suggéré aux enquêteurs, non pas d'attaquer l'autre amant, mais au contraire de jouer les sentiments de l'un envers l'autre et l'envie de protection réciproque. Les aveux ont commencé dans les secondes qui ont suivi.

Dans le domaine des violences aux personnes, les auteurs sont souvent des personnes n'ayant pas d'expérience criminelle, et qui sont accablées par le retentissement de leurs actes. Il est alors plus facile de les amener à un soulagement du poids qu'ils ressentent suite à ce qu'ils ont commis. Ce sont rarement des criminels d'habitude comme dans le domaine de la criminalité organisée. Il peut également y avoir des personnalités perverses qui jubilent lorsqu'ils mettent les enquêteurs en échec. Le rôle des preuves objectives est encore plus déterminant dans ce cas.

Afin d'illustrer une partie de mon propos, je vous livre ici les conclusions d'une analyse psychocriminologique concernant un auteur inconnu recherché pour meurtre, que l'on trouve ensuite :

*Une jeune fille disparaît avec sa voiture à la sortie d'un spectacle. Elle est retrouvée étranglée et partiellement dénudée dans sa voiture immergée dans un lac quelques jours après. L'analyse psychocriminologique a permis de dresser un premier profil :*

- o Il est plutôt jeune (jeune adulte) ;*
- o Il ne connaîtrait pas sa victime ou alors depuis peu, peut-être même depuis le soir du meurtre seulement ;*
- o Il est probablement avenant au premier contact ;*
- o Il est envahi par des fantasmes sexuels, notamment de domination, cherchant sans cesse à les assouvir d'une façon ou d'une autre ;*
- o Ne songe plus à sa (ou ses) victime(s) passée(s); et aura même tendance à oublier nombre de ses actes et comportements criminels, d'autant qu'il a besoin d'une image positive de lui-même*
- o Sa haine des femmes doit pouvoir se retrouver dans ses éventuelles relations conjugales, avec une possible influence culturelle surtout s'il a eu un père absent ;*

- o Il peut s'avérer colérique et violent, supportant mal les frustrations ;*
- o Il a besoin d'affirmer sa virilité ;*
- o Il aura du mal à se stabiliser par le travail, celui-ci sera essentiellement actif, probablement manuel ;*
- o Il n'a probablement pas d'antécédent psychiatrique avéré, mais est possiblement connu par les services de police pour des actes de délinquance, larcins ou violences ;*
- o Il peut être motivé pour le vol, mais ce n'est pas ici la motivation principale ;*
- o Il a un comportement de méfiance vis-à-vis de son entourage qui l'isole probablement, d'autant qu'il a mauvais caractère, irascible ;*
- o L'alcool favorise ses passages à l'acte violents ;*
- o Aime fréquenter les lieux publics (bars, etc.) mais probablement discrètement, sauf rixes liées à l'alcool.*

*Ce meurtrier a été trouvé et arrêté deux ans après. L'enquête a pu à un moment donné se cibler sur lui car il correspondait au profil psychologique établi. Il a été confondu ensuite par ses traces ADN. Une assistance à audition a été menée pour compléter le travail des enquêteurs.*

*Cet auteur avait 37 ans, et il est apparu plutôt immature. Il a rencontré fortuitement sa victime, mais la motivation initiale est peu claire : tentative de vol ayant tourné à la tentative de viol, ou tentative de viol directement. Bourru mais sympathique, voire même aidant pour son entourage, il faut examiner davantage son histoire pour s'apercevoir de possibilités d'expressions agressives et violentes chez lui. Il est globalement macho dans sa façon de se présenter. Il a eu une succession de petits boulots, essentiellement autour de la réparation automobile et du trafic de voitures. Il vit seul, dans un appartement correct mais montrant un certain isolement social. Il peut s'adonner à l'alcool, de façon plutôt épisodique.*

*Les auditions ont permis d'obtenir ses aveux, qui ont comme souvent commencé par une dénégation : « je ne vois pas l'intérêt d'aller tuer quelqu'un que je ne connais pas », suivie par une série d'hypothèses aussi différentes que contradictoires les unes des autres.*

Ainsi cette science humaine qu'est la psychocriminologie devient un outil supplémentaire pour les investigations criminelles. A cela s'ajoutent les missions plus habituelles d'examen psychologique de la personnalité, auxquelles nous donnons dans ce cadre une connotation criminologique plus particulière, les distinguant alors des expertises judiciaires traditionnelles. Un avocat général, lors d'une Cour d'Assises où je déposais, a mis en avant le caractère exceptionnel du travail accompli qui s'étalait sur deux années d'observation et d'analyse, ce qu'aucun expert extérieur ne peut faire, ne serait-ce que pour des raisons financières. Outre l'amélioration de l'efficacité des enquêtes policières, ce travail vient apporter un confort cognitif supplémentaire aux magistrats et enquêteurs en leur permettant de mieux comprendre les personnalités et motivations dans les affaires criminelles qu'ils ont à traiter, avec souvent des explications venant éclairer leur ressenti et leurs réflexions personnelles.

Je vous ai ici présenté très brièvement les grandes lignes de la psychocriminologie. Mais, vous l'aurez compris, mon propos est surtout de montrer la pertinence de l'intégration de cette discipline dans l'ensemble des sciences dites « forensiques », sans rivalité mais au contraire en complémentarité avec tous les domaines participant à la résolution des affaires criminelles, domaine dans lequel nous nous plaçons aujourd'hui.

Les interventions qui vont suivre aujourd'hui viennent participer à cette compréhension globale du fait criminel, sous divers aspects de l'humain et de ses traces. Le relationnel, le biologique, les communications, le génétique, l'état mental et la psychologie, toutes ces expressions humaines que l'on peut retrouver, selon les intuitions d'Edmond Locard, ont besoin des sciences qui les déterminent et les mesurent.

Aujourd'hui nous sommes ici pour donner à voir et entr'apercevoir ce que les sciences de toutes natures peuvent nous apporter. La nécessité de la garantie scientifique est le point commun de tous ces outils, afin que la Justice puisse passer et décider, dans le respect des droits de tous, victimes comme auteurs, et dans la transparence que ces démarches scientifiques impliquent. Les valeurs démocratiques de la Justice et de son application en dépendent, pour le respect des droits de chacun et tenter de réparer au mieux les dommages commis. C'est notre rôle et notre engagement, le mien comme celui de tous ceux que vous entendrez aujourd'hui.

Je vous remercie.